

Six chiens interdits refoulés l'an dernier

ANIMAUX Face à une légère recrudescence du nombre de chiens dangereux en Valais, le canton a publié la liste actualisée des races prohibées.

PAR GILLES.BERREAU@LENOUVELLISTE.CH

Si elle est généralement bien respectée, l'interdiction de posséder un chien de race potentiellement dangereuse en Valais vient de faire l'objet d'un rappel à l'ordre. En effet, les communes du canton ont reçu de l'Etat du Valais une information précisant les douze races prohibées depuis 2005, notamment le pitbull terrier ou le rottweiler. Une liste à laquelle s'ajoute désormais un nouveau chien, issu d'un croisement (lire ci-contre).

Ce rappel était nécessaire, à entendre le vétérinaire cantonal Eric Kirchmeier. «Récemment, nous avons dû traiter quelques cas de chiens interdits qui ont dû quitter le canton. Dès lors, nous désirons rappeler certaines règles, afin d'éviter l'ins-

tallation de chiens de races interdites et l'obligation pour leurs propriétaires de se séparer d'eux après coup.»

Morsures potentiellement plus dangereuses

L'an dernier, six chiens de races interdites ont été refoulés hors du canton (contre 5 en 2021 et 8 en 2020). Ces bêtes sont donc toujours quelque peu présentes en Valais. Toutefois, «des agressions sur humains par des chiens interdits restent rares (3 en 2022, aucune en 2020-2021)», précise Eric Kirchmeier.

Cependant, attention, les conséquences de leurs morsures sont potentiellement plus dangereuses que pour d'autres races à cause de la morphologie de leurs mâchoires, mais aussi,

parfois, pour des raisons comportementales.

L'interdiction en 2005 de douze races de chiens en Valais avait été décidée après plusieurs graves agressions ayant impliqué ces molosses. Cette mesure drastique avait déployé tous ses effets assez rapidement, à lire les statistiques officielles. Pendant des années, aucune morsure sur humain de la part de ces chiens n'avait été enregistrée en Valais. Ce fut notamment le cas de 2013 à 2017. Depuis, au moins trois nouvelles morsures ont été constatées.

Un chiffre à mettre en parallèle avec le nombre total de morsures toutes races confondues, qu'elles soient autorisées ou non. Car celles-ci sont bien plus nombreuses: 229 en 2021.



Un treizième chien, issu d'un croisement, fait son apparition dans la liste: l'american bully. RC KENNELS

«D'une manière générale, les annonces d'incidents provoqués par des chiens sont malheureusement en constante hausse depuis 2019», confirme le vétérinaire cantonal.

Sanctions prévues

On comprend mieux le rappel envoyé aux communes. «L'information a été transmise dans le cadre d'un rappel périodique. Il est important que les propriétaires de chiens inter-

dits dans notre canton soient informés, dès leur arrivée, sur l'irrégularité de leur situation, et d'autre part que les mesures nécessaires puissent être rapidement prises», explique Eric Kirchmeier.

Toute détention de l'un de ces chiens, ou de leur croisement, est interdite à l'exception d'un séjour limité à trente jours maximum par année. En dehors de la sphère privée, la tenue en laisse est obligatoire ain-

Quelles races sont concernées?

Les douze races prohibées sont: american staffordshire terrier (appelé aussi staffie ou staffy), bull terrier, doberman, dogue argentin, fila brasileiro, mastiff, mâtin espagnol, mâtin napolitain, pitbull terrier, rottweiler, staffordshire bull terrier (appelé aussi Staffie ou Staffy) et tosa. Le canton y ajoute désormais une race non reconnue par la Fédération cynologique internationale: l'american bully, qu'il soit classic, pocket ou XL. Ce dernier provient du croisement entre deux chiens de races interdites, plus précisément entre l'american staffordshire terrier, l'americain pit bull terrier et des molosses, comme le bulldog anglais et le bouledogue.

Le canton précise que les chiens suivants ne sont pas interdits: mini bullterrier avec pedigree FCI, american bouledogue, cane corso dogue des Canaries et bullmastiff.

si que le port de la muselière ou d'une applique dentaire adaptée neutralisant les morsures. Les contrevenants verront leur chien refoulé, voire séquestré. Ils pourront être sanctionnés pénalement.

IMMOBILIER : SWIFTHOME DESORMAIS DISPONIBLE EN VALAIS

Depuis le 1er mars, la société déjà active dans l'arc lémanique achète votre bien en 15 jours pour un maximum de sérénité.

En tant qu'entreprise active dans l'immobilier, Swifthome est consciente de l'importance de la proximité et de la confiance dans les relations commerciales, en particulier lorsqu'il s'agit de transactions immobilières. C'est pourquoi la société a choisi d'implanter son activité en Valais, depuis Saint-Pierre-de-Clages, avec une équipe de professionnels locaux, qui ont une connaissance approfondie de la région, de ses particularités et de ses défis. Swifthome s'engage à offrir une expérience client inégalée et à fournir des services immobiliers de grande qualité dans le canton..

Vite vendre et acheté et sans tracas, c'est possible

Swifthome offre une solution rapide et efficace pour vendre votre bien en seulement 15 jours. En vendant rapidement, les propriétaires peuvent profiter des conditions actuelles du marché et ne pas manquer l'occasion d'acheter la propriété de leurs rêves. Swifthome garantit une vente simple et sécurisée, permettant aux propriétaires de se concentrer sur l'achat de leur nouveau bien sans stress inutile.

Les propriétaires qui cherchent à acheter rapidement leur nouvelle propriété peuvent également bénéficier de cette solution rapide et sans stress. Swifthome s'occupe du processus de vente et seulement une visite est nécessaire pour convenir d'un prix. Cela peut être particulièrement bénéfique si les propriétaires sont pressés de déménager ou si leur nouveau bien est en danger de ne pas être disponible plus tard.

Combien vous coûte-t-il d'attendre en 2023 ?

Dans un contexte de marché incertain, vendre rapidement est synonyme de sécurité. Swifthome vous propose une vente simple, sans frais supplémentaires et s'occupe du reste pour vous libérer l'esprit et le porte-monnaie. Vous êtes ainsi protégés du risque du marché.

En conclusion, Swifthome offre une solution idéale pour les propriétaires qui cherchent à vendre leur bien rapidement pour ne pas rater l'achat immobilier de leurs rêves. Avec Swifthome, les propriétaires peuvent vendre leur bien en toute sérénité, profiter des conditions actuelles du marché et ne pas manquer l'occasion d'acheter leur nouvelle propriété de rêve.



UNE VENTE SWIFTHOME EN QUATRE ÉTAPES!

1. ESTIMATION

Elle est réalisée via un formulaire en ligne. Vous recevez une première estimation indicative, de votre bien immobilier.

3 jours

2. VISITE

Si l'estimation vous convient, prenez rendez-vous avec l'un de nos experts pour évaluation sur place.

5 jours

3. OFFRE

Celle-ci est ferme et valable 7 jours. En cas d'accord, nous nous retrouverons pour la signature de l'acte de vente chez le notaire.

7 jours

4. SIGNATURE

Chez le notaire, percevez l'intégralité du montant de la vente en nous remettant les clefs ou un premier acompte de 20% et le solde lorsque vous serez prêt à libérer votre logement.



CONTACTEZ-NOUS ET OBTENEZ UNE OFFRE D'ACHAT

022 362 96 13
www.swifthome.ch